

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 mars 2010**

Décision n° **B-2010-1478**

commune (s) : Lyon 4°

objet : Rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse - Echange sans soulte de parcelles situées 2, rue André Bonin angle avenue de Birmingham et appartenant à la Compagnie nationale du Rhône

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 22 mars 2010

Compte-rendu affiché le : 30 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à M. Crédoz), Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Blein, Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Imbert A (pouvoir à M. Assi), Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Barge, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 29 mars 2010

Décision n° B-2010-1478

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse - Echange sans soulte de parcelles situées 2, rue André Bonin angle avenue de Birmingham et appartenant à la Compagnie nationale du Rhône**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par délibération n° 2007-4512 du 12 novembre 2007, le conseil de Communauté a approuvé le programme de rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse.

Dans le cadre de cette opération, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir les emprises foncières correspondantes qui sont, soit des terrains situés aux extrémités du futur tunnel, soit des volumes de tréfonds. Parmi ces emprises figurent :

- une parcelle de terrain nu d'une superficie de 929 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 68 de la section AE supportant un bassin de rétention,
- un volume de tréfonds ayant pour assiette foncière une parcelle de terrain d'une superficie de 3110 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 67 de la section AE, le tout situé 2, rue André Bonin, angle avenue de Birmingham à Lyon 4° et appartenant à la Compagnie nationale du Rhône.

Aux termes de la promesse synallagmatique proposée, la Communauté urbaine doit céder en échange une parcelle de terrain d'une superficie de 282 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 69 de la section AE et située 2, rue André Bonin angle avenue de Birmingham à Lyon 4°.

Le principe de cet échange sans soulte a été approuvé par décision du Bureau n° B-2008-0163 en date du 8 juillet 2008, au même titre que la convention de travaux signée avec la Compagnie nationale du Rhône stipulant que les travaux préalables de dévoiement de réseaux et d'aménagements divers, au droit et aux abords de la tête Saône du tunnel sous la Croix-Rousse, seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Compagnie nationale du Rhône et remboursés par la Communauté urbaine sur justificatifs après réception des travaux en compensation des parcelles de la Compagnie nationale du Rhône nécessaires à la création du second tube du tunnel sous la Croix-Rousse, et de la création d'un parking pour cette société. Le montant de ces travaux a été estimé à environ 360 000 € HT, soit 430 560 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'échange sans soulte, entre la Communauté urbaine de Lyon et la Compagnie nationale du Rhône, de deux parcelles de terrain et d'un volume de tréfonds situés 2, rue André Bonin angle avenue de Birmingham à Lyon 4°, dans le cadre du programme de rénovation du tunnel sous la Croix-Rousse à Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer le compromis ainsi que tous les actes à intervenir.

3° - Cet échange ferait l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour la partie acquise, évaluée à 378 000 € en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes - compte 775 300 - fonction 822 - opération n° 0651,

- pour la partie cédée, la valeur historique évaluée à 117 000 €, en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 et en recettes : compte 211 200 - fonction 822 - opération n° 1628,

- pour la soulte non payée, en dépenses : 261 000 € - compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - opération n° 0651.

4° - Les montants en dépenses comme en recettes seront imputés au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 :

- pour les travaux estimés à 360 000 € HT, soit 430 560 € TTC - compte 231 510 - fonction 822 - opération n° 0651,

- pour les frais d'actes notariés à hauteur de 5 000 € - compte 211 200 - fonction 822 - opération n° 0651.

5° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale individualisée sur l'opération n° 0651, le 18 décembre 2007 pour la somme de 150 000 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 mars 2010.